

Le 29 FEV. 2016

**DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

Service des Sports

N/réf : GG/NRA 2016/95

Dossier suivi par M. Lionel LEVOYER

Tél.: 02 72 77 23 62

Objet : Fermeture stand de tir

PJ : courrier de l'ARS  
rapport de la société Envirotech

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur Patrick LEMAITRE  
Président de l'Académie de Tir 2000  
Stand de Tir - Parc de Ribou  
BP 70651  
49300 CHOLET

Monsieur le Président,

Comme évoqué lors de notre entretien de ce jeudi 25 février, je vous confirme, à la demande de l'ARS, la fermeture du stand de tir pour tous les adhérents de votre association à compter de ce jour.

Pour des raisons d'organisation associative et d'accès aux biens propres des clubs, la Ville de Cholet vous octroie des créneaux afin d'accéder à vos locaux respectifs :

- le lundi et le vendredi de 14h 00 à 16h00 et le mercredi de 13h30 à 14h30 et de 16h30 à 17h30 pour Cholet Tir Sportif,
- le jeudi de 14 h 00 à 16 h 00 et le dimanche de 10 h 00 à 12 h 00 pour l'Académie de Tir 2000.


En tout état de cause, la pratique du tir reste strictement interdite au sein du stand de tir de Ribou, jusqu'à nouvel ordre.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint à ce courrier :

- la lettre de l'ARS en date du 12 février 2016,
- le rapport de la société Envirotech sur le diagnostic de pollution.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'état d'avancement de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

  
Le Député-Maire  
Par délégation l'Adjoint  
Florence DABIN  
Vice-Président du Département  
de Maine et Loire